

Le Terratchu

Autor(en): **L.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 22

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Paris restait livré à tout ce qui peut exalter les âmes : la terreur, l'enthousiasme, le soupçon. Mille rumeurs fantastiques circulaient. Une députation de la Section de l'Isle allait demander à l'Assemblée s'il était vrai que les ministres avaient perdu la confiance de la nation. Les esprits ombrageux se croyaient environnés de traîtres. Vers huit heures, la Commune envoya prier l'Assemblée de délibérer sur les rassemblements qui se formaient autour des prisons ; car l'épidémie du meurtre allait se répandant. Déjà à un premier appel de la Commune l'Assemblée s'était montrée sourde, soit qu'elle fût emportée par le fatal courant, ou qu'elle se sentit impuissante à l'arrêter. Elle se borna à nommer des commissaires pour parler au peuple et rétablir le calme. Tous prirent le chemin de l'Abbaye. La foule s'y était portée de nouveau ; et déjà un officier suisse, le malheureux Reding, avait été arraché de son lit et immolé dans la cour.

Quel moyen d'arrêter ces transports sauvages ? Ou si rien ne devait être écouté, ni les conseils de la raison indignée, ni les plus saintes colères du cœur ; ne pouvait-on pas du moins disputer à la mort quelques-unes des têtes menacées. Manuel en avait conçu l'espoir. Il se rend à l'Abbaye, se présente à la multitude écumante avec le livre des écoués à la main, et s'écrie : « Camarades, votre ressentiment est juste. Guerre ouverte aux ennemis du bien public ; c'est un combat à mort ; je sens comme vous qu'il faut qu'ils périssent ; mais si vous êtes de bons citoyens, vous devez aimer la justice. Ne vous exposez pas au regret tardif et désespérant d'avoir frappé l'innocent au lieu du coupable. Un cri général d'approbation s'élève, et bientôt arrive du sein du *Comité de Surveillance* l'arrêté suivant :

« Au nom du peuple. Camarades, il vous est enjoint de juger tous les prisonniers de l'Abbaye, sans exception. »

Cet arrêté avait pour but d'ôter au massacre son caractère de férocité aveugle, ce qui fournissait à quelques prisonniers une chance de salut. Un jury de douze citoyens fut pris parmi le peuple ; présidé par Maillard, il entra immédiatement en fonctions.

Le président en habit gris, le sabre au côté ; devant, lui un écritoire, des papiers, des bouteilles ; autour, dix hommes armés, dont deux en veste et en tablier ; d'autres étendus sur des bancs et assoupis ; à la porte du guichet, pour la garder, deux factionnaires revêtus d'une chemise ensanglantée, et, près d'eux, un vieux guichetier la main appuyée sur les verroux.

Le président interrogeait le prisonnier sur son crime, et le sommait d'être fidèle à la vérité. Malheur à lui s'il mentait ! Le mensonge, c'était la mort ; et il y en eut qui furent sauvés rien que pour avoir noblement répondu à cette question : « Etes-vous royaliste ? — Oui, je le suis. » Aux yeux des juges, parler avec fermeté était un signe d'innocence. En cas de condamnation, et comme pour éviter à la victime, jusqu'au dernier moment, a certitude de son sort, la formule adoptée était : *A la*

Force. Dans la prison de la Force on adopta celle-ci : *Elargissez Monsieur*. — Alors le prisonnier était conduit hors de la prison où l'exécution se faisait au milieu du plus morne silence. Y avait-il acquittement, la joie éclatait sur tous les visages et l'air retentissait des cris de *vive la nation* !

Il y avait à l'Abbaye trente-deux Suisses et vingt-six gardes du corps de Louis XVI qui avaient tiré sur le peuple dans la journée du 10 août. Tous périrent après ce mot tombé des lèvres de Maillard : *A la force*. — Il était à peine neuf heures du soir que déjà on comptait dans la rue du jardin de l'Abbaye une centaine de cadavres qui gisaient épars autour de tables couvertes de bouteilles et de verres teints de sang.

La journée du 3 septembre ne fut que la continuation de celle du 2. Soixante-douze détenus furent tués à la prison des Bernardins ; au grand Châtelet, sur deux cent seize, trente-deux seulement furent acquittés ; à la Conciergerie soixante-treize malfaiteurs furent mis à mort.

Il faut remarquer cependant que le nombre des prisonniers que poursuivaient les vengeances politiques fut très petit comparé au nombre de ceux qu'on frappa pour des actes criminels ; aux Bernardins, par exemple, tous les prisonniers étaient des malfaiteurs flétris par la justice civile et condamnés aux fers.

Marat écrivit au nom du Comité de Surveillance, une circulaire destinée à plonger toute la France dans le gouffre sanglant où Paris se débattait. Il y avait des prisonniers à Orléans ; on les entassa sur des chars et on leur fit prendre la route de Paris. Ils arrivèrent le 9 septembre à Versailles, et n'allèrent pas plus loin que la grille de l'Orangerie... Quand les chariots entrèrent dans Paris ils étaient vides !

Il existe deux tableaux nominatifs des victimes de septembre ; le plus complet des deux donne pour résultat, — y compris les prisonniers d'Orléans, — *quatorze cent vingt* ! »

Le Terratchu.

Outre les patois et les dialectes, on trouve par-ci par-là dans les pays français un parler de convention, qui n'appartient à aucune langue et dont l'origine d'une partie des mots est introuvable ; je veux parler de l'argot.

Ce langage très pauvre ne se compose ordinairement que d'une certaine quantité de verbes, substantifs et adjectifs, auxquels, pour compléter un discours, il est indispensable d'ajouter les invariables de la langue parlée par le vulgaire.

Eugène Sue nous a initiés aux mystères de l'argot parisien, qui est l'apanage des filous.

Plusieurs sociétés secrètes ont leur argot ; les francs-maçons ont, pour leurs assemblées et leurs repas, toute une collection de substantifs symboliques.

Quelques associations ouvrières ont aussi, dans les rapports des membres entr'eux, des termes

particuliers pour exprimer les choses qui concernent leur métier.

Il y a quelque cinquante ans, la plupart des hommes valides de Ste-Croix et des environs s'ex-patriaient dans la belle saison en qualité de maçons, tailleurs de pierres, séranceurs, etc. Ils parlaient entr'eux, de temps immémorial, un argot assez curieux, qui a nom : le *terratchu*.

Aujourd'hui, le *terratchu* est à peu près oublié, et seuls, quelques vieillards en possèdent encore la pittoresque expression.

Quoique ce langage n'ait pas une grande valeur étymologique, il y a quelque intérêt historique et de curiosité à le fixer par l'écriture, ne fût-ce que comme un souvenir des temps, qui sont déjà loin de nous.

Aucune règle n'a présidé à la composition du *terratchu*, le caprice y joue le plus grand rôle, et il est probable que son passage au travers des générations lui a imposé de nombreuses modifications.

Les fréquentes pérégrinations des *terratchuleurs* (pardonnez le néologisme), qui allaient gagner leur vie aux quatre vents des cieux, expliquent ces changements ; aussi retrouve-t-on fréquemment dans leur argot des mots empruntés aux langues étrangères, à l'allemand surtout. Les onomatopées, les qualificatifs et les mots renversés y sont nombreux.

Voici quelques exemples de *terratchu*, mots empruntés de l'allemand : *tseigâ*, regarder ; *makâ*, faire ; *tragâ*, porter ; *steck*, bâton ; *raguena*, pluie, etc., etc. ; pris de l'italien : *aqua vita*, eau-de-vie ; qualificatifs : *lo cornu*, le bœuf ; *la quintayeusa* (capricieuse) la chèvre ; *la pachinta* (patiente), le mouton ; *lo lerdzi* (le léger), le café ; *la veretta* (qui tourne), la clef, etc. ; mots renversés : la *bratsan* (tsambra), la chambre ; *le réfra* (fraré), le frère ; *la vintacer*, la servante, etc. On dit aussi *lo fugneu dai gouetsé* (littéralement, le maître des réjouissances), le pasteur ; *lo fouatta-benezet*, le maître d'école ; *la dzavioletta*, la montre, etc., etc.

Pour donner une idée générale du *terratchu* et de son mariage avec le patois de Ste-Croix au milieu duquel il s'est développé, j'ai fait une traduction de la parabole de *l'enfant prodigue*, sous la direction des *terratchuleurs* les plus autorisés des Granges de Ste-Croix. Voici ce travail, tel qu'il est sorti de la discussion de cette académie d'un nouveau genre. Je désire qu'il fasse autant de plaisir à mes maîtres que j'en ai eu moi-même à les écouter.

11. On *motse* (*) avai doù *pegairon*.

12. Don le plie dzoûne l'a *fugni* à son *fatre* : *Fatre*, *flanka*-mé ma portion deu *make* que dze daisse *avità*. Après le *fatre* lai *flianke* son *make*.

13. Et on par dé *cliari* après le plhe dzoûne *pegairon*, ramadza tot son *make* ; et *bila* din on *hipâ* bin liai, et é *cuti* tot son *make* in vivai din la débôte.

14. Après avai to *cuti*, *n'avita pie niêba* de *fai* dai *laidau*, et *n'avita pie niêba delle dzé*.

15. Après l'a *bilâ* tsi on *motse* de *laidau*, que la *imbilâ* din sa *tanna* po vardâ lou *peke*.

16. Et l'arai bin voliu *avita* dé çai que lou *peke*

(*) Les mots en italique sont en TERRATCHU.

culsaron, mâ min dé *mottiné* ne liai *fliankâvé*.

17. Quand don é fé rintra in lu-même é *fugna* : Combin *avita-tai* dé *mottiné* din la *tanna* dé mon *fatre*, qu'aviton deu *fai* à *cuti*, et mé dze *counesse* dé *coaille*.

18. Dze *bilérai* vai mon *fatre* et dze lai *fugnérai* : Mon *fatre* : dzé *fatrà* kemai on *bernoû* contre le ciel et contré té.

19. Et dze *n'avité pie côta* que te mé *tsaigai* kemai ton *pegairon*, *maka*-mé kemai à ton *mostiquet*.

20. Et *rebila* vai son *fatre*. Et kemai *rebilavé* vai la *tanna*, le *fâtre* le *tsaiga*, la *fugna côtamai*, et lai a seuta à la *tseka* et l'a *tsaffelli*.

21. Et son *pegairon* lai *fugna* : Mon *fatre*, dzé *fatra* kemai on *bernoû* contre le ciel et contré té, et dze *n'avita pie côta* que te mé *tsaiga* kemai ton *pegairon*.

22. Mè le *fatre fugna* à sou *moustiquet* : *Bilâ tsaigâ* la *pie côta royala*, et la lai *fliankâ*, *fliankâ-lai* n'a *verdze* eu *gliappet*, et dé côté *savoué* à sou *bilieu*.

23. A *trâga* le *côta cornellet* et le *démakâ*, *cutin*-le et *fugin* lé *gouetsé*.

24. Parce que mon *pegairon* qu'a *rebilâ*, iré *couni* et lé revenu à la via ; l'iré perdu et l'est retrouvâ. Et i *kemaïaron* à *fugni* lé *gouetsé*.

25. Cepindai le plie vilhe *pegairon* que *rebilavé* dé *fatrà* la *terka*, quand fut vai la *tanna* dé son *fatre*, i l'*interbâ* lé *trépignéson* et lé *gouetsé*.

26. Et *fugna* à n'on *mostiquet*, *k'avitavé* cin k'iré.

27. Et lo *mostiquet* lai *fugna* : Ton *rèfru* est *rebilâ* et ton *fatre* a fê *démaka* le *côta cornellet*, parce que la *rebilâ côtamain*.

28. Et é *fugna lé mallé*, et ne volhe pas pas *bilâ* din la *tanna*, son *fatre* lai *fugna* dé *bilâ*.

29. Mè é *fugna* à son *fatre* : Y a tant dé *tchapptre* que dze *fatre* avoué *tousi*, et te ne m'a dzamè *fliankâ* on petit *quintayeu* po *cuti* avoué mon côté *mottiné*.

30. Mè, quand ton *pegairon* *k'avité*, qu'à *cuti* son *make* avoué dai *schkranké bautsé a rebilâ*, t'a fê *démakâ* le *côta cornellet* po souzi.

31. Et son *fatre* lai *fugna* : Mon *pegairon*, *t'avité* adé avoué *mouzi*, et to çai que *d'avita* est por *touzi*.

32. Mais iré bin contrai dé *fugni lé gouetsé* et de *trépegni*, quand ton *refrà* *k'avité* iré *couni* et l'est revenu à la via, l'iré perdu et l'est retrouvâ.

Thermes de Lessus, 30 mai 1871. L. C.

Les ruines de l'ancienne Babylone.

On a souvent appelé Paris la Babylone moderne, et M. Pelletan, bien connu par des écrits républicains d'une certaine valeur, a publié sous ce titre un livre dans lequel il stigmatise avec une vertueuse indignation toutes les turpitudes que recelait, hier encore, l'immense métropole.

Aujourd'hui que le malheureux Paris est en partie détruit, que la plupart de ses monuments sont incendiés et qu'il a été abandonné de la moitié de sa population, il n'est pas sans intérêt de rappeler, d'après les dernières explorations, ce que fut l'ancienne Babylone, qui laisse bien loin en arrière la masse si vantée des pyramides d'Egypte. Qu'on se figure une surface plus grande que le département